

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 06 mars 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – MRS RICHARD François – OZENNE Benoît – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

Absents excusés : Mme BOUDIN Sylvie qui donne procuration de vote à Mr RICHARD François – Mme COURQUIN Christine qui donne procuration de vote à Mme VILPOIX Béatrice – Mme ANDREONI Sophie qui donne procuration de vote à Mme HANOT Laëtitia – Mr LOISEAU Dominique qui donne procuration de vote à Mr OZENNE Benoît.

Absents: Mr SEVELIN Emilien – Mr BONNEL Ludovic.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur MERESSE Marc est nommé Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'il existe une différence entre le compte administratif et le compte de gestion et précise que cette différence ne provient pas de l'exécution du Budget mais de l'intégration complémentaire, par opération d'ordre non budgétaire, suite à la dissolution du SIER par arrêté du 24/12/2014, d'un montant de 4.040,15 euros – section de fonctionnement.

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LAROBÉ Daniel, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Madame le Maire :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessous*

RESULTAT DE L'EXERCICE	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	1.036.429,58	321.646,52	1.358.076,81
Dépenses	915.512,99	346.860,80	1.262.373,79
Résultats de l'exercice	120.916,59	- 25.214,28	95.702,31

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2016	Résultat exercice 2017	Intégration compte 1069 (dissolution SIER)	Reste à réaliser 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
Fonctionnement	753.666,58	120.916,59	4.040,15	/	878.623,32
Investissement	85.639,17	-25.214,28		43.086,51	17.338,38
	839.305,75	95.702,31			895.961,70

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- *Adopte le Compte de Gestion 2017*
- *Adopte le Compte Administratif 2017*

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- *Un excédent de fonctionnement de : 878.623,32 €*
- *Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Report en section de Fonctionnement (ligne 002) : 878.623,32 €*

COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2017

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2017 décidant la dissolution du CCAS de la Commune au 31 décembre 2017, il revient au Conseil Municipal de voter le compte Administratif du CCAS.

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LAROBÉ Daniel, délibérant sur le compte administratif 2017, dressé par Madame le Maire :

- *Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessous :*

RESULTAT DE L'EXERCICE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17.339,69	Néant
Recettes	16.364,42	Néant
Résultat de l'exercice	- 975,27	/

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2016	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2016
Fonctionnement	9.997,71	-975,27	+ 9.022,44
Investissement	6.013,00	/	+ 6.013,00
	16.010,71	-975,27	+ 15.035,44

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- *Adopte le Compte de Gestion 2017*
- *Adopte le Compte Administratif 2017*

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide d'attribuer, pour l'année 2018, les subventions suivantes :

- *Association Française des Sclérosés en Plaques50 euros*
- *Société Nationale de Sauvetage en Mer.....50 euros*
- *Amicale de la Médaille Militaire Bresle et Vimeu.....50 euros*
- *Conseil Juridico-Social Vimeu-Bresle.....50 euros*
- *Association des Amis des Pavillons ALLARD et ISABELLE.....50 euros*

PARTICIPATION FINANCIERE SMUR

Après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés décide d'accorder pour l'année 2018 une aide financière au fonctionnement du SMUR de EU d'un montant de 300 euros.

DECLARATION SOUS-TRAITANCE TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire présente au Conseil une déclaration de sous-traitance de Monsieur Reynald POLLET, architecte DPLG, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école maternelle, pour un montant de 12.000 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- *Accepte le sous-traitant ECLA – 220, rue de Menchecourt 80100 Abbeville, représenté par Monsieur LAGNY Thomas, Gérant,*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte spécial.*

AVANT-PROJET TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet définitif établi par Mr POLLET Reynald, Maître d'œuvre.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 91.200 € HT :

- Estimation des travaux pour 68.200,00 € HT,

- Estimation des études pour 23.000,00 € HT

Madame le Maire expose le plan de financement prévisionnel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation du coût de l'opération, travaux et études, en phase d'Avant-Projet Définitif qui s'élève à 91.200,00 € HT

CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des Agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Vu le tableau des emplois, Madame le Maire propose à l'Assemblée, à compter du 1^{er} mai 2018, la création de :

- 1 Poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (temps complet)*

Par ailleurs, Madame le Maire demande au Conseil municipal de supprimer :

- 1 Poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (temps complet)*

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs.

PROTOCOLE D'ACCORD AIRE DE STOCKAGE BOIS

Madame le Maire informe l'assemblée que les propriétaires du Bois du Mont de Fourques ont demandé l'autorisation d'entreposer les grumes et autres produits issus de l'exploitation du Bois sur la parcelle, en bordure de la voie communale n°4, sur le territoire de Bouvaincourt dont la Commune de Dargnies est propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres Présents ou représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole d'accord autorisant le stockage de grumes et autres produits de l'exploitation du bois du 01/03/2018 au 31/12/2018 sur les parcelles cadastrées B 290 – 291 et 292 sur le territoire de Bouvaincourt dont la Commune de DARGNIES est propriétaire.

CONVENTION AVEC LA COOPERATIVE FORESTIERE D'AMIENS

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention avec la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras, en vue de la commercialisation d'un lot de bois Energie suite à la coupe du bois sur les parcelles section B 290-291-292 dans le bois de Bouvaincourt dont la Commune est propriétaire.

Le produit de la coupe sera rémunéré sur la base de 6,30 euros la tonne.

Les terrains seront remis en état et replantés selon les conditions exposées dans le devis de reboisement de Nord Seine Forêt Aménagement.

La Commune prendra à sa charge la fourniture des peupliers nécessaires à ce reboisement pour un montant de 1941,06 euros TTC selon devis du 26/02/2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras ainsi que la Fiche d'Apport d'un lot de bois Energie,*
- ACCEPTE le devis de fourniture de peupliers pour un montant de 1941,06 euros TTC.*

AVIS EXPLOITATION PARC EOLIEN « SASU FERME EOLIENNE TERRE A FLACONS »

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs d'une hauteur totale de 137 mètres et un poste de livraison sur le territoire des Communes de Allenay et Friaucourt présentée par la « SASU Ferme Eolienne Terre à Flacons ».

Une enquête publique est en cours depuis le 19 février 2018 et jusqu'au 21 mars 2018.

La Commune de DARGNIES, inscrite dans le périmètre des 6 kilomètres autour du projet, est appelée à donner un avis sur ce projet d'implantation de nouvelles éoliennes au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce projet :

- CONTRE : 5 (MMES BOUDIN Sylvie – VILPOIX Béatrice – COURQUIN Christine – MRS RICHARD François – LAROBÉ Daniel)

- ABSTENTION : 8 (MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS LOISEAU Dominique – OZENNE Benoît – MERESSE Marc)

AFFAIRES DIVERSES

- Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la réunion de la Commission PLU du 12 mars dernier avec les services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, un avis favorable a été donné pour la poursuite de son élaboration.

- Madame le Maire communique au Conseil les premiers devis concernant le projet d'un jardin du Souvenir au Cimetière avec pose d'un Monument ainsi que la reprise technique du reste des concessions.

- Monsieur OZENNE Benoît, Représentant la Commune de DARGNIES au sein de la Commission Locale des Charges Transférées, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la CLECT.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LAROBÉ Daniel fait remarquer que les caniveaux, notamment au niveau du massif à l'entrée de DARGNIES, ne sont pas nettoyés.

La séance est levée à 19 H 20